

Règlement de manoeuvre de l'Artillerie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie : Approuvé le 10 Déc. 1953 sous le n° 9636 EMA/3/EG. (ART. 406) . 3° série . Titre XXI-b, Emploi, Organisation et mise en oeuvre du Groupe d'Artillerie antiaérienne légère (équipé du matériel de 40 Bofors tracté)

Adresse bibliographique : Paris Limoges Nancy : Ch. Lavauzelle et Cie, 1954

Description matérielle : 1 vol. (VIII-110 p.) ; 21 cm

Autre variante du titre : [Emploi.]

[Organisation et mise en oeuvre du Groupe d'Artillerie antiaérienne légère (équipé du matériel de 40 Bofors tracté).]

Sujet(s) : ART. 406

Artillerie antiaérienne, Groupe de 40 Bofors, Emploi et Mise en oeuvre
D.C.A., Groupe de 40 Bofors, Emploi et mise en oeuvre